



Suicide du a de harcèlement

Par **coralie valls**, le **15/08/2017** à **07:18**

bonjour je m'apelle coralie j'ai 19 ans
il y'a 2 jour ma mere s'est suicider a cause de ses enormes dettes
les huissiers de justices l'aurais harceler et poussez au suicide

est ce que je peut trainez devant les tribunaux les huissiers pour provocation au suicide ?
ma mere serais encore en vie si il l'aurais laissez tranquille et son suicide est du a ses tres
grosses dettes qu"elle ne pouvais pas rembourser
et je shouaite donc les poursuivre en justice pour provocation au suicide

Par **youris**, le **15/08/2017** à **09:29**

bonjour,
les huissiers étaient mandatés par les créanciers de votre mère pour obtenir le paiement des
dettes accumulées par votre mère.
vous ne pouvez pas reprocher aux créanciers de vouloir obtenir le remboursement de l'argent
qu'ils ont prêté et que votre mère s'était engagée à rembourser.
ne pensez-vous pas que la vraie raison du suicide de votre mère, c'est qu'elle s'est rendu
compte qu'elle ne pourrait jamais rembourser ses dettes ?
d'ailleurs vous écrivez vous même " son suicide est du a ses tres grosses dettes qu"elle ne
pouvais pas rembourser ".
vous reconnaissez bien que ce n'est pas la faute des huissiers
mais vous avez le droit de prendre un avocat pour mettre en cause la responsabilité des
créanciers de votre mère, ce sera une procédure longue, coûteuse et à l'issue incertaine.
salutations

Par **Visiteur**, le **15/08/2017** à **15:12**

Bonjour,

Ce qui est arrivé est bien malheureux, mais vous ne pouvez rien y faire. Lorsqu'une personne
a été condamnée à payer, l'exécutant de la justice, l'huissier, relance les mauvais payeurs.
Vous ne pouvez porter plainte que contre quelque chose qui serait illégal...ou un harcèlement
certain, avec preuves.

Attention pour vous il est préférable de refuser la succession de votre mère, car vous devenez détentrice des dettes

Par **coralie valls**, le **28/08/2017** à **13:38**

re bonjour l'huissier de justice en question justement
a harcelez ma mère en permanence il est même allé à son travail
en permanence et ça depuis plusieurs mois ! oui ma mère avait des pensées suicidaire car elle
savait qu'elle ne pouvait pas rembourser
mais l'huissier en question a donné le coup fatal qui l'a poussé au suicide, j'ai contacté
l'association qui aide ma mère à défendre ses droits, il m'a expliqué que oui les méthodes
de cet huissier étaient illégales et que c'était bien du harcèlement moral du coup j'ai rendez-vous
avec un avocat de l'association jeudi je vous tiens au courant
j'ai actuellement 3 attestations sur l'honneur
la mienne, celle du patron de ma mère et une de la femme au patron ils sont prêts à témoigner
avec moi
j'espère que ça pourra aider

Par **youris**, le **28/08/2017** à **17:18**

attention, un avocat est toujours prêt à s'occuper d'une affaire car c'est son gagne-pain.
pour cela, il va sans doute vous dire que vous avez raison et que vous allez gagner.
mais ce n'est pas l'avocat qui décide mais le juge qui écoutera également l'avocat de la partie
adverse et il dira que le suicide de votre mère, est du, comme vous l'écrivez dans votre
premier message "à ses très grosses dettes qu'elle ne pouvait pas rembourser".

Par **coralie valls**, le **29/08/2017** à **08:01**

dans ce cas j'ai prévu de venger ma mère moi-même
si la justice ne veut pas faire son travail